

# AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

## portant sur le projet de transformation de la Zone de Protection du Patrimoine Architectural Urbain et Paysager (ZPPAUP) de la Ville de SAUMUR en Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP)

Par arrêté N° **2019.025.DC** en date du **11 mars 2019**, le Maire de la Ville de SAUMUR a décidé qu'il sera procédé à une enquête publique sur l'approbation du projet d'aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (AVAP) arrêté par le conseil municipal du **14 décembre 2018**, sur une durée de **15 jours** à compter du **1er avril 2019** à 9h au **15 avril 2019** à 17h.

L'AVAP a pour objet de promouvoir la mise en valeur du patrimoine bâti et des espaces dans le respect du développement durable. Elle est fondée sur un diagnostic architectural, patrimonial et environnemental, prenant en compte les orientations du projet d'aménagement et de développements durables du plan local d'urbanisme, afin de garantir la qualité architecturale des constructions existantes et à venir ainsi que l'aménagement des espaces. C'est une servitude d'utilité publique.

Une réunion publique se tiendra le **28 mars 2019 à 19h30** – Espace Jean Rostand (maison des associations) à Saumur.

Le dossier d'enquête publique comprend une notice conforme aux dispositions de l'article R123-8 du code de l'environnement ; le projet d'AVAP arrêté constitué d'un rapport de présentation, d'un diagnostic architectural, patrimonial et environnemental, le règlement écrit, la carte des secteurs réglementaires et la carte de l'inventaire ; la décision de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale (MRAe) dispensant le projet d'évaluation environnementale ; l'avis de la Commission Régionale du Patrimoine et de l'Architecture ; les avis des personnes publiques associées ; la délibération du Conseil municipal du 14 décembre 2018 tirant le bilan de la concertation.

Le public pourra consulter le dossier pendant toute la durée de l'enquête:

- sur support papier aux lieux et heures d'ouverture suivants

	Service Urbanisme Mairie de SAUMUR	Mairie annexe BAGNEUX	Mairie annexe DAMPIERRE SUR LOIRE	Mairie annexe ST-HILAIRE-ST-FLORENT	Mairie annexe ST-LAMBERT-DES-LEVEES
Heures d'ouverture	Lundi et mardi 8.30-12.00h Mercredi à vendredi 13.30-17.30h	Mardi à vendredi 8.30-12.30h et 14.00-17h30 Samedi 9.00-12.00H	Mardi et mercredi 14.00h-17.30h Vendredi 8.45-12.00h	Mardi à vendredi 8.30-12.30h et 14.00-17h30 Samedi 9.00-12.00H	Mardi à vendredi 8.30-12.30h et 14.00-17h30 Samedi 9.00-12.00H

Un accès gratuit au dossier est également garanti par un poste informatique au service urbanisme de la mairie de Saumur.

- par voie dématérialisée : consultation et téléchargement sur [www.ville-saumur.fr](http://www.ville-saumur.fr) – rubrique Cadre de vie/Aire de Mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine / AVAP

Toute personne peut, à sa demande et à ses frais, obtenir communication de tout ou partie du dossier du projet d'AVAP auprès de Monsieur le Maire de la Ville de Saumur avant l'ouverture de l'enquête ou pendant celle-ci.

Madame Huguette HALLIGON, enseignante à la retraite, conduira l'enquête publique en qualité de commissaire enquêteur. Elle se tiendra à disposition du public :

<b>Le lundi 1er avril 2019</b>	<b>de 9h à 12h</b>	<b>- En mairie de SAUMUR salle Cocasserie 2</b>
<b>Le samedi 6 avril 2019</b>	<b>de 9h à 12h</b>	<b>- En mairie annexe de SAINT-HILAIRE-SAINT-FLORENT</b>
<b>Le mercredi 10 avril 2019</b>	<b>de 14h à 17h</b>	<b>- En mairie annexe de SAINT-LAMBERT-DES-LEVÉES</b>
<b>Le lundi 15 avril 2019</b>	<b>de 14h à 17h</b>	<b>- En mairie de SAUMUR salle Cocasserie 2</b>

Pendant la durée de l'enquête le public peut présenter ses observations et propositions :

- en les consignants sur les registres d'enquête établis sur feuillets non mobiles, côtés et paraphés par le commissaire enquêteur et tenus à sa disposition aux lieux et heures d'ouverture indiqués ci-dessus.
- en les transmettant par voie écrite ou orale au commissaire enquêteur lors des permanences indiquées ci-dessus
- en les adressant au commissaire enquêteur par voie postale à la Mairie de Saumur avant la fin de l'enquête – le cachet de la poste faisant foi – ou par courrier électronique à l'adresse dédiée [enquetepubliqueavap@ville-saumur.fr](mailto:enquetepubliqueavap@ville-saumur.fr).

A l'issue de l'enquête publique, le projet pourra être modifié pour tenir compte de l'avis de la Commission régionale du patrimoine et de l'architecture, des avis des personnes publiques associées et des conclusions du commissaire enquêteur. Il sera présenté en commission locale puis transmis au Préfet. Après accord de ce dernier, le projet sera approuvé par le Conseil Municipal.

Au terme de l'enquête publique, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à disposition du public au service Urbanisme de la mairie de Saumur aux heures d'ouverture indiquées ci-dessus et consultables sur le site internet [www.ville-saumur.fr](http://www.ville-saumur.fr) - rubrique Cadre de vie/Aire de Mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine / AVAP - pendant une durée d'un an.

Toute information concernant le dossier pourra être demandée à Monsieur le Maire de la Ville de Saumur – Service Urbanisme – Rue Molière – CS 54030 – 49408 SAUMUR CEDEX – [urbanisme@ville-saumur.fr](mailto:urbanisme@ville-saumur.fr) – 02.41.83.31.33